



# Horizon 2020 en pratique

## Guide à destination des réseaux d'accompagnement

*Présentation réalisée en collaboration avec le ministère de la recherche*

**DGE**

DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES

# Table des matières

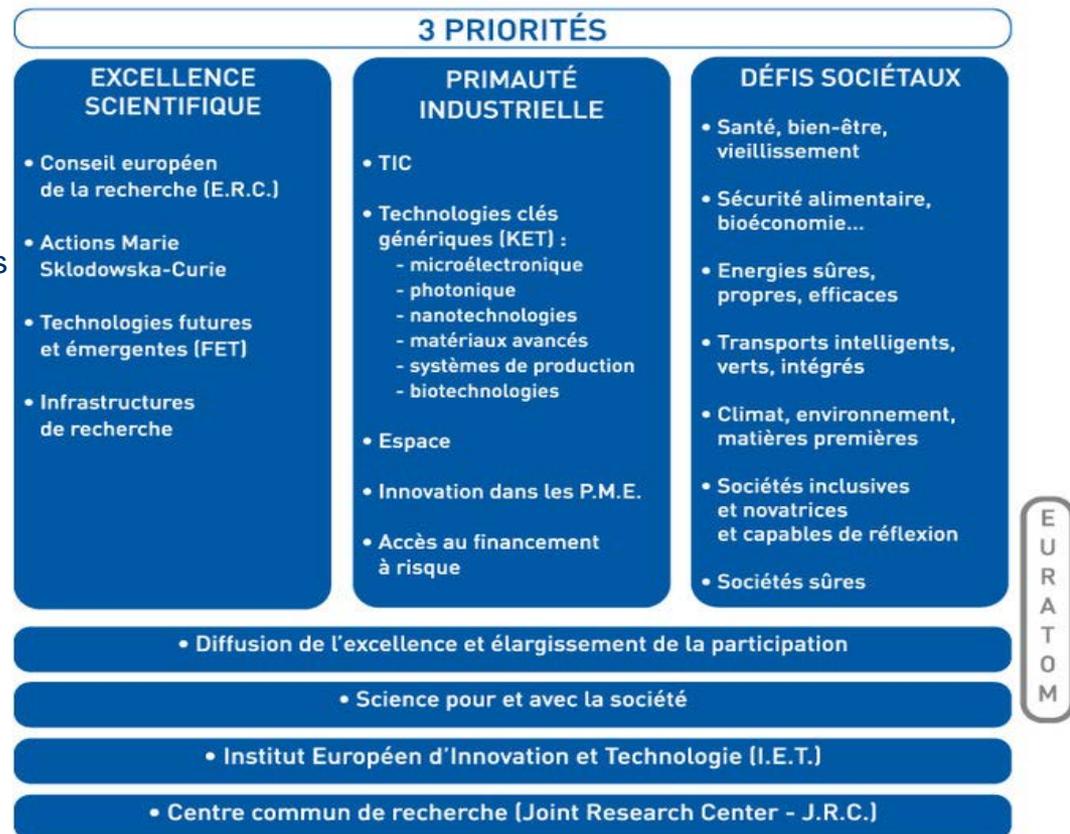
Propos introductifs.....	3
Deux grandes raisons de postuler à Horizon 2020.....	6
Dispositifs d'Horizon 2020.....	7
Coûts éligibles.....	8
Accroître l'influence informelle française.....	9
Influence formelle française sur le programme d'Horizon 2020.....	15
Des réseaux au service des entreprises.....	17
Des aides financières au montage de projets.....	19
Des procédures simplifiées.....	21
Des critères d'évaluation clairs.....	23
<b>Annexes</b>	
Description des dispositifs d'Horizon 2020.....	25
Qui peut participer ?.....	33
Règles de partage de la propriété industrielle.....	35
Les technologies génériques.....	37
Capture d'écran du site de la Commission européenne.....	38

# Propos introductifs (1/3)

## Architecture du programme

### Horizon 2020, programme de recherche, développement et innovation de l'Union européenne

- ▶ Durée de 7 ans : 2014-2020
- ▶ Budget : 77 milliards d'euros
- ▶ Objectif : Soutien de tous les acteurs de la recherche et de l'innovation, privés ou publics..., de l'idée (excellence scientifique) à la commercialisation (défis sociétaux) sur la base d'appels à projets de recherche et d'innovation
- ▶ Méthode : réponse à un programme de travail



MESR - octobre 2013



## Propos introductifs (2/3)

### Des résultats en demi-teinte

Cause principale : nombre insuffisant de déposants français (9,2 % du total des aides demandées)

Résultats de 2014 à mai 2015

	Etat	% Horizon 2020	Contr. budget UE (2014)	Taux de retour	% GERD UE28 (2013)	% ETP pers. R&D UE28 (2013)	% ETP cherch. UE28 (2013)	% demandes brevet OEB UE28 (2012)
1	DE	16,7%	21,3%	79%	29,5%	22,2%	20,9%	40,1%
2	UK	15,3%	11,0%	140%	12,1%	13,3%	15,0%	9,4%
3	FR	11,1%	16,3%	68%	17,4%	15,5%	15,4%	15,7%
4	ES	8,9%	8,1%	110%	4,8%	7,5%	7,1%	2,8%
5	IT	8,1%	12,2%	66%	7,4%	9,3%	6,8%	7,5%
6	NL	8,1%	5,6%	145%	4,7%	4,5%	4,2%	6,0%
7	BE	4,2%	4,0%	107%	3,3%	2,4%	2,6%	2,6%
8	SE	3,4%	3,4%	102%	5,3%	3,0%	3,6%	4,9%
9	AT	2,8%	2,3%	120%	3,3%	2,4%	2,3%	3,2%
10	DK	2,7%	1,3%	202%	2,8%	2,2%	2,4%	2,6%

## Propos introductifs (3/3)

### Horizon 2020 : un programme devenu majeur au niveau national

Programmes (pérennes) de financement non-récurrent des équipes nationales de RDI en 2014



**Source** : ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

# Deux grandes raisons de postuler à Horizon 2020

## 1. Une procédure attractive

- ▶ Toute entité légale peut participer à Horizon 2020
- ▶ Une priorité accrue donnée à la R&D plus proche du marché :
  - ▶ Dans les projets collaboratifs classiques
  - ▶ Dans l'instrument PME : une PME innovante peut présenter seule un projet de R&D (les startups sont éligibles)
- ▶ Octroi de subventions à un taux d'aide élevé (100 % des coûts directs éligibles ou 70 % de ces coûts pour des projets plus aval)
- ▶ Propriété des résultats : revient aux partenaires qui les ont générés
- ▶ Des délais de conventionnement réduits (8 mois maximum)
- ▶ Pas de règles communautaires en matière d'aides d'Etat

## 2. Des retombées substantielles pour les partenaires

- ▶ Répondre ensemble à des défis sociétaux (enjeux technologiques complexes...) importants
- ▶ Accès aux talents et aux ressources au niveau européen :
  - ▶ Savoir-faire : recrutement, partenariats, fournisseurs
  - ▶ Infrastructures
  - ▶ Veille technologique et économique offensive
- ▶ Accéder à de nouveaux marchés (clients, mise en place d'une vitrine commerciale, fournisseurs)

# Les dispositifs d'Horizon 2020

## Comment ça marche ?

La Commission :

- ▶ Adopte des programmes de travail couvrant deux années de programmation
- ▶ Publie les appels à projets, qui précisent les domaines thématiques, les critères à respecter, les actions financées, le budget disponible et le calendrier.

## Principaux dispositifs d'Horizon 2020

	Esprit de la mesure	Objectifs	Financement
Action de recherche et d'innovation (RIA)	Financement de la recherche amont	<u>Projets collaboratifs</u> visant à créer de nouvelles connaissances, à explorer la faisabilité d'une technologie, d'un produit, d'un procédé, d'un service	100 %
Actions d'innovation (IA)	Financement de la recherche aval	<u>Projets collaboratifs</u> visant à adapter, tester des produits, procédés ou services nouveaux	70 %
Actions de coordination et de soutien (CSA)	Mesure d'accompagnement des porteurs de projet	Standardisation, dissémination des résultats, sensibilisation des acteurs d'une filière cible d'une innovation, mise en réseau, coordination des partenaires, études	100 %

## Autres instruments détaillés en annexe

⇒ Instrument PME, Fast track to innovation, achats avant commercialisation, achats publics de solutions innovantes, actions cofinancées (dites COFUND) par la Commission et les Etats-membres : Eranet, European joint program...

[voir Horizon 2020 – Work programme 2014-2015 – 19 – General annexes revised]



# Coûts éligibles

*[voir le règlement UE n° 1290/2013 du Parlement européen et du Conseil définissant les règles de participation au programme-cadre pour la recherche et l'innovation Horizon 2020 (2014-2020) et les règles de diffusion des résultats ]*

## Coûts de personnel directs éligibles

Salaires, charges sociales, et autres coûts liés à la rémunération en lien avec les lois nationales ou les clauses du contrat d'embauche

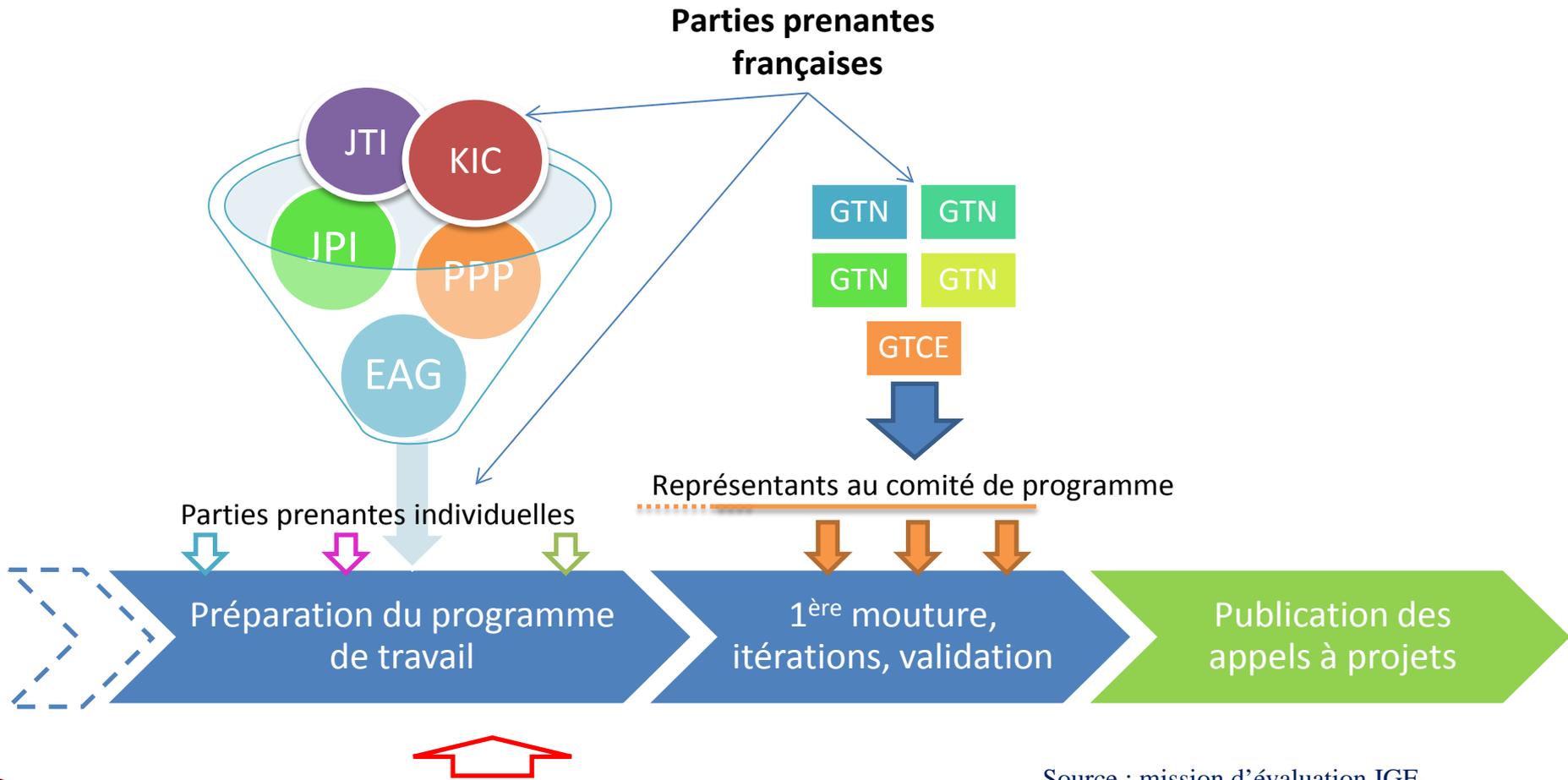
- ▶ Règle générale : coûts réels  
Nombre d'heures travaillées sur le projet pour les personnels travaillant en partie sur l'action. Pour ceux qui sont affectés exclusivement à l'action, l'enregistrement des heures n'est pas requis
- ▶ Possibilité de facturer des coûts unitaires de personnel pour les gérants de PME ou les personnes physiques qui ne reçoivent pas de salaires
- ▶ Rémunération additionnelle jusqu'à 8000 € par an et par personne pour les entités à but non lucratif

## Coûts de sous-traitance

### Autres coûts directs

- ▶ Frais de mission
- ▶ Coûts d'amortissement de matériel
- ▶ Coûts des marchandises et services, incluant la TVA non déductible

# Accroître l'influence informelle française (1/6)



**Peu de présence informelle**

Source : mission d'évaluation IGF-IGAENR-CGE (2015-2016)

## Accroître l'influence informelle française (2/6)

### 1. Les plateformes technologiques européennes (PFTE) :

Permettent aux experts français d'être connus par la Commission et d'être plus facilement sollicités dans d'autres instances (voir les points 2, 3 et 4)

- ▶ Regroupements d'acteurs industriels européens reconnus par la Commission européenne comme des acteurs clés de l'innovation
- ▶ Elaborent des programmes et des feuilles de route pour influencer sur les programmes européens et nationaux de R&D&I

Si vous êtes intéressés pour participer aux travaux des PFTE, se connecter au lien suivant et écrire au contact indiqué pour chaque PFTE thématique : [http://ec.europa.eu/research/innovation-union/index\\_en.cfm?pg=etp](http://ec.europa.eu/research/innovation-union/index_en.cfm?pg=etp).

### 2. Les partenariats publics-privés (PPP)

- ▶ Associations européennes avec personnels permanents... A travers ces partenariats, mise en œuvre de projets de R-D-I
- ▶ Leviers d'influence majeurs de l'industrie sur le programme de travail, par la rédaction de feuilles de route s'inscrivant dans les programmes de travail d'Horizon 2020, surtout sur les activités proches du marché

## Accroître l'influence informelle française (3/6)

### Deux sortes de PPP

**Initiatives technologiques conjointes (ITC) (sur la base de l'article 187 du TFUE) - En Anglais, « joint technology initiative » (JTI)**

- Pour financer des projets de recherche et d'innovation risqués, stratégiques où les carences du marché sont notoires
- Mesures législatives nécessaires pour la création d'un JTI
- Mise en œuvre conjointe par l'UE et par les membres du JTI, à travers des entités juridiques spéciales, les entreprises communes
- Lancement des appels à projets par le JTI
- Ex : ECSEL, pour maintenir l'Europe à la pointe dans le domaine des composants et des systèmes électroniques.

**Partenariats publics-privés contractuels (PPPc)**

- Pour impliquer les industriels dans la préparation du programme de travail et financer des projets de recherche et d'innovation dans des domaines d'intérêt élevé pour l'industrie
- Mis en œuvre par la Commission européenne, les industriels étant consultés
- Lancement des appels à projets par la Commission européenne
- Ex : Usine du futur (FoF), pour favoriser la compétitivité de l'industrie européenne en intégrant le numérique dans les process de fabrication...

*[Voir la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions sur les partenariats public-privés dans le cadre d'Horizon 2020]*

## Accroître l'influence informelle française (4/6)

### 3. Les communautés de connaissances et d'innovation (KICs)

Structures autonomes (en anglais, « knowledge and innovation communities », KICs) dotées d'une existence juridique propre, labellisées par l'European institute of technology (EIT), ou en français, institut européen de technologie (IET)

- ⇒ Réseaux triangulaires : organismes de formation, organisme de recherche, entreprises
- ⇒ Logique commerciale et d'investissement. Les KICs ne financent pas de R&D
- ⇒ Les 5 KICs existantes interviennent dans les domaines de la santé, des matières premières, de l'énergie, du climat et du numérique (Europe de la connaissance)

<http://eit.europa.eu/>

#### Pourquoi ?

Financer trois types d'actions sur des technologies matures

- Transfert de technologies matures en vue de leur industrialisation
- Proposition de formations répondant aux objectifs de la KIC : formation initiale (master), formation continue
- Soutien à l'entrepreneuriat : aider une start-up à se développer

#### Comment ?

- Une KIC peut avoir plusieurs centres d'implantation au niveau européen, sans excéder cinq
- Les KICs lancent elles-mêmes leurs appels à projets, ouverts à l'ensemble des centres d'implantation, et évaluent les projets qui leur sont transmis

**Financement** par l'EIT au maximum à hauteur de 25 % du budget des KICS, en fonction de leur programme annuel de travail défini de manière autonome. Budget de 2,7 Mds€ consacré par Horizon 2020 à l'EIT

## Accroître l'influence informelle française (5/6)

### 4. Les « experts advisory groups »

- ▶ Groupes thématiques constitués d'experts de haut niveau, de préférence issus des Etats-membres de l'Union européenne
- ▶ Conseillent la Commission européenne lors de la préparation des programmes de travail

<http://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/experts>

### 5. Les groupes d'experts de haut niveau

- ▶ Groupes de réflexion stratégique sur les grandes orientations de la politique européenne de la recherche, de développement et d'innovation
- ▶ Exemples de réflexions : utilisation optimale de la R-D-I, sur la base de connaissances scientifiques solides, pour favoriser une croissance intelligente et un développement durable, science ouverte, innovation ouverte
- ▶ Mode de fonctionnement : réunions d'échange, ateliers de travail, rédaction de notes et de rapports de propositions

[http://ec.europa.eu/research/innovation-union/index\\_en.cfm?pg=expert-groups](http://ec.europa.eu/research/innovation-union/index_en.cfm?pg=expert-groups)

### 6. Les experts évaluateurs de projets : encore trop peu d'experts français

Deux appels à manifestation d'intérêts – ouverts pendant toute la durée du programme Horizon 2020 – aux particuliers et aux organisations concernées, afin de constituer une base de données d'experts indépendants d'aider les services de la Commission. [http://cache.media.education.gouv.fr/file/2016/33/1/H2020-expert\\_525331.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2016/33/1/H2020-expert_525331.pdf)

#### Pourquoi devenir expert ?

- ▶ S'approprier le mécanisme d'évaluation et affiner ses compétences en matière de rédaction de propositions
- ▶ Se faire connaître de la Commission comme un expert du domaine
- ▶ Développer un réseau de partenaires potentiels

# Accroître l'influence informelle française (6/6)

## Qui peut être expert ?

- ▶ Acteurs de la sphère académique, ou économique et commerciale
- ▶ Bénéficiant d'un haut niveau d'expertise dans un domaine relatif à une thématique d'horizon 2020

## Quatre critères de sélection des experts

- ▶ Expertise technique, et/ou gestion de projet, et/ou innovation, et/ou exploitation, et/ou dissémination, et/ou communication, et/ou « business développement »
- ▶ Diversité géographique
- ▶ Parité
- ▶ Rotation / renouvellement : 30 % par an

## En quoi consiste le travail d'évaluation ?

- ▶ Examiner et évaluer des propositions déposées dans le cadre des appels
- ▶ Travailler dans le cadre de sessions courtes d'une durée maximale de dix jours par an, à distance et/ou à Bruxelles ou Luxembourg

NB : le nombre de propositions à traiter est variable selon l'appel

## Rémunération

- ▶ Indemnité de 450 euros TTC par jour
- ▶ Prise en charge des frais de mission

## Déplacements à prévoir

Une semaine de travail et de déplacement à Bruxelles ou Luxembourg par campagne d'évaluation

⇒ Inscription obligatoire comme expert sur le portail du participant :

<http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/experts/index.html>

## Influence formelle sur le programme d'Horizon 2020

### A Bruxelles, pour contrôler la mise en œuvre d'Horizon 2020 : 14 comités de programmes

- ▶ 13 Comités thématiques et un horizontal, composés des Etats membres et présidés par la Commission
- ▶ Avis sur l'adoption du programme de travail (bi)annuel et sur la sélection des projets avant la phase de négociation des contrats
- ▶ Deux Représentants français par comité de programme (RCP), dont un représentant du ministère de la recherche et un représentant du ministère technique concerné
- ▶ Le comité de programme est réuni de 4 à 6 fois par an par la Commission

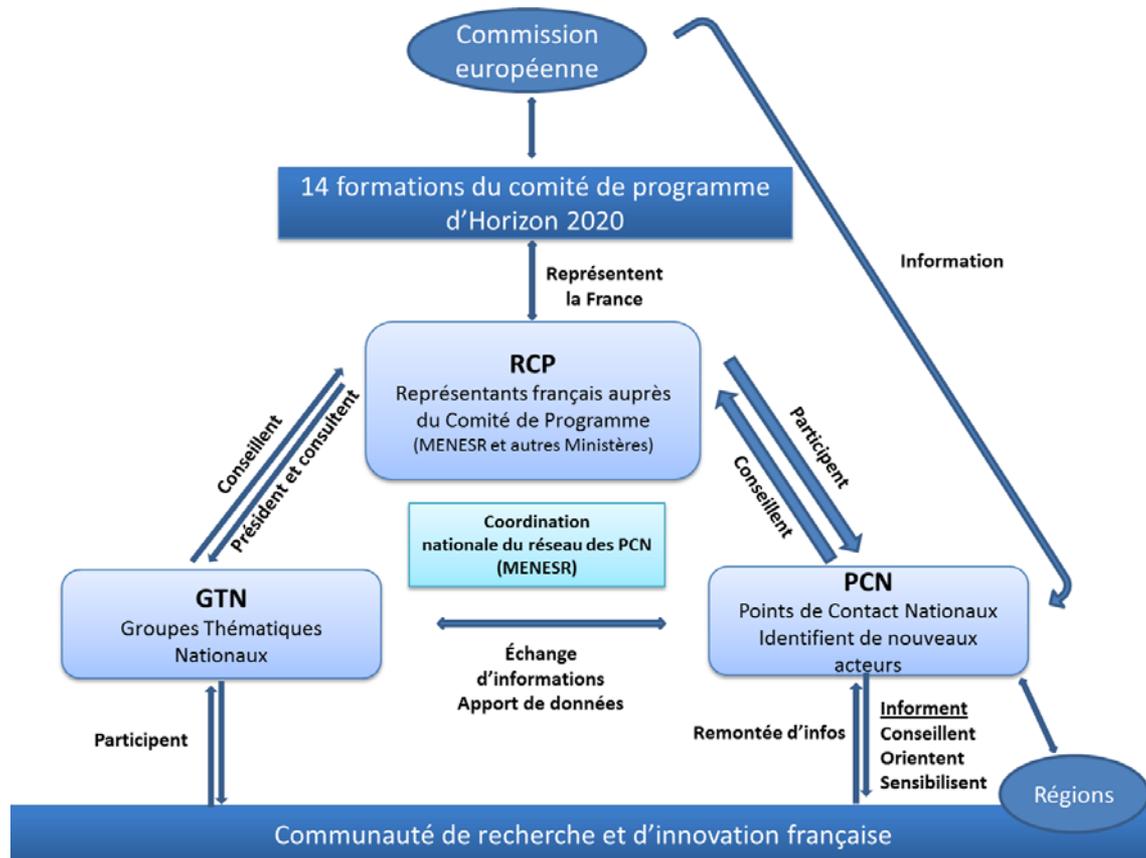
<http://www.horizon2020.gouv.fr/pid30028/anticiper-les-prochains-appels.html>

### Pour préparer les positions françaises : les groupes thématiques nationaux

- ▶ Structure de consultation des acteurs de la recherche publique et privée constitués par chaque RCP
- ▶ Préparer les positions défendues par la France en comité de programme
- ▶ Proposer des sujets à introduire dans les programmes de travail biannuels
- ▶ Analyser, en lien avec les points de contact nationaux, les résultats des appels à projets

Si vous êtes intéressés pour participer aux travaux d'un GTN, vous pouvez vous rapprocher du RCP thématique correspondant (voir ci-dessus le lien pour accéder à la liste des RCP)

# Les représentants en comité de programme au sein du dispositif national d'accompagnement



Source : ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

# Des réseaux au service des entreprises (1/2)

## Réseau entreprise Europe (EEN)

- ▶ Comprend des ARI et des CCI
- ▶ Intervient en tant que réseau de proximité
- ▶ Facilite l'accès des PME aux dispositifs européens de financement
- ▶ Pour Horizon 2020
  - ▶ Accompagne les entreprises intéressées
  - ▶ Fournit un appui à la gestion du projet pour les PME lauréates d'appels à projets Horizon 2020

<http://een.ec.europa.eu/>  
<http://www.entreprises.gouv.fr/politique-et-enjeux/europe/reseau-entreprise-europe>

## Points de contact nationaux (PCN)

- ▶ Informent, sensibilisent et conseillent les porteurs de projets potentiels sur les opportunités de financement d'Horizon 2020
- ▶ Assurent, par l'intermédiaire de leur coordinateur, l'interface entre la Commission et les porteurs potentiels

<http://www.horizon2020.gouv.fr/cid74103/le-reseau-des-pcn.html>

## Service d'accompagnement de la Commission aux questions de protection de la propriété intellectuelle

<https://www.iprhelppdesk.eu>

# Des réseaux au service des entreprises (2/2)

## DIRECCTE

- ▶ Délivrance de messages de base
- ▶ Prospection
- ▶ Diffusion ciblée de l'information
- ▶ Contribution à la spécialisation intelligente en fonction des avantages comparatifs de l'industrie régionale

## Pôles de compétitivité

- ▶ Diffusion ciblée de l'information
- ▶ Recherche de partenaires grâce à la collaboration avec d'autres clusters européens
- ▶ Prospection
- ▶ Accompagnement au montage de projets si possible
- ▶ Contribution à la spécialisation intelligente en fonction des avantages comparatifs de l'industrie régionale

<http://www.afpc.eu/>

## Centres techniques industriels

Aide de proximité à chacun des secteurs industriels français grâce à leur implication dans les réseaux d'échange et de coopération internationaux

<http://www.reseau-cti.com/>

## Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT)

Services d'information et d'accompagnement vers les dispositifs européens à destination des entreprises

<http://www.anrt.asso.fr/>

## Association des conseils en innovation (ACI)

Sensibiliser, accompagner et suivre des PME françaises dans leurs démarches d'accès à Horizon 2020

<http://www.asso-conseils-innovation.org/>

# Des aides financières au montage de projets (1/2)

## Aides aux porteurs proposées par Bpifrance

### Aide au partenariat technologique (APT) -

Aider au montage d'un projet collaboratif européen (H2020...), transnational (ERA-Net), intergouvernemental (Eurêka, Eurostars) ou national (FUI)

- Pour les PME et les entreprises de moins de 2000 salariés
- Plafonnement de la subvention à 50 000 €; versement d'avances remboursables au-delà
- Dépenses éligibles : étude de faisabilité stratégique, recherche de partenaires, préparation des réponses aux appels à projets, assistance et conseil juridique

### Accès aux programmes européens (APE) -

Diagnostic d'aide pour l'accès et l'orientation des PME vers Horizon 2020 par des entreprises spécialisées membres de l'Association des conseils en innovation

- Diagnostic flash, qui permet d'orienter la PME vers un programme de financement adapté à sa stratégie et à ses besoins – coût du module fixé forfaitairement à 1 000 € HT
- Poursuite de l'accompagnement – coût du module fixé forfaitairement à 4000 € HT
  - Si la PME le souhaite, et sous réserve de l'accord de Bpifrance
- Pour la préparation d'un dépôt de candidature à la phase 1 de l'Instrument PME, voire pour approfondir une stratégie afin de participer à d'autres programmes européens

## Des aides financières au montage de projets (2/2)

### Aides aux réseaux d'accompagnement :

Le programme de partenariat technologique européen (PPTE) de la DGE

- Permet aux pôles de monter en compétence dans l'accompagnement d'entreprises vers des dispositifs d'aides communautaires
- Destiné aux PME des pôles de compétitivité n'ayant jamais bénéficié de financements européens

### Aide au montage de réseaux scientifiques, européens ou internationaux (MRSEI) de l'ANR

- En cas de partenariat fort avec un organisme de recherche public, possibilité de recourir au MRSEI proposé par l'Agence nationale de la recherche (ANR)
- Aide s'élevant en moyenne à 30 k€ pour une durée allant de six à douze mois

# Des procédures simplifiées (1/2)

**Des fonds versés sous forme de subvention principalement**

**Un taux unique de financement par projet et par type d'acteurs**

**Des coûts indirects pris en charge de manière forfaitaire**

- ▶ A hauteur de 25 % des coûts directs, en excluant les frais de sous-traitance, les frais des parties tierces et le soutien financier à ces parties.
- ▶ Le montant total financé ne peut excéder le montant total des coûts éligibles minoré des recettes perçues

**Huit mois entre la clôture de l'appel et la signature du contrat**

- ▶ 5 mois pour informer les candidats du résultat de l'évaluation
- ▶ 3 mois pour signer les accords de consortium et les conventions de financement

**Vérification de la capacité financière**

Uniquement pour le coordinateur, s'il est un industriel, une PME ou une association et si la subvention qu'il perçoit est supérieure ou égale à 500 000 €

## Des procédures simplifiées (2/2)

### Audits

- ▶ Audits de certification des états financiers réalisés seulement pour des partenaires dont le montant d'aide total obtenu au titre d'Horizon 2020 dépasse 325 000 € au moment où le paiement du solde est sollicité
- ▶ Audits *ex post* possibles pendant seulement deux ans après le paiement final

**Un site unique d'information** au niveau européen, où sont accessibles les bases légales et réglementaires d'Horizon 2020, ainsi que les modèles de documents à renseigner pour préparer un dossier de soumission

[http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/funding/reference\\_docs.html#h2020-call\\_ptef-pt](http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/funding/reference_docs.html#h2020-call_ptef-pt)

# Des critères d'évaluation clairs

## L'évaluation est menée par des experts indépendants

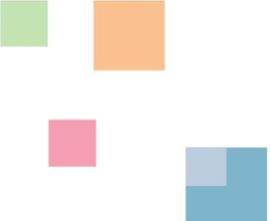
[voir Horizon 2020 – Work programme 2014-2015 – 19 – General annexes revised]

### Critères d'évaluation :

- ▶ Impact socio-économique (pondéré par un facteur 1,5 pour les actions d'innovation et l'instrument PME)
- ▶ Excellence : état de l'art scientifique et technique
- ▶ Qualité et efficacité de la mise en œuvre : expérience professionnelle, qualifications, références professionnelles nécessaires pour mener à bien le projet

Chaque critère est noté sur 5. Pour qu'un projet soit retenu pour un financement, il doit avoir eu au moins 10 sur 15 en note globale et 3 sur 5 pour chacun des critères

Les critères additionnels interviennent pour départager les projets classés *ex-aequo*



# Annexes

# Dispositifs d'Horizon 2020 (1/8)

## Programmes collaboratifs :

	Esprit de la mesure	Activités financées	Comment ?	Éligibilité	Durée	Financement
<p>Actions de recherche et d'innovation (TRL plutôt amont)</p> <p>RIA</p>	<p>Etablir de nouvelles connaissances ou explorer la faisabilité d'une technologie, d'un produit, d'un procédé, d'un service</p>	<p>Recherche fondamentale ou appliquée, développement et intégration de technologie, essais et validation d'un prototype à petite échelle dans un laboratoire</p>	<p>En répondant à des appels à projets thématiques publiés par la Commission européenne</p>	<p>≥ 3 entités légales de 3 pays membres ou pays associés différents</p>	<p>Environ 36 à 48 mois</p>	<p>100 %</p> <p>2 à 5 M€</p>
<p>Actions d'innovation (TRL plus proches du marché)</p> <p>IA</p>	<p>Adapter, tester des produits, procédés ou services nouveaux</p>	<p>Prototypage, essais, démonstration ou pilotes, validation du produit à grande échelle, première commercialisation</p>		<p>≥ 3 entités légales de 3 pays membres ou pays associés différents</p>	<p>Environ 30 à 36 mois</p>	<p>- 100 % ; organismes à but non lucratif</p> <p>- 70% ; organismes à but lucratif</p> <p>2 à 5 M€</p>

## Dispositifs d'Horizon 2020 (2/8)

	Esprit de la mesure	Actions financées	Comment ?	Éligibilité	Durée	Soutien financier
Coordination and support actions (CSA)	Mesures d'accompagnement et de soutien des porteurs.  Pas de recherche	Standardisation, dissémination des résultats, sensibilisation et communication, mise en réseau, coordination et soutien, dialogues politiques, exercices d'apprentissage mutuel (co-working avec un autre Etat membre pour se coordonner sur un process, par exemple avant un achat public d'innovation) et les études. Possibilité d'études de design pour les nouvelles infrastructures et d'activités complémentaires de planning stratégique	Répondre aux appels à projets, possibilité de postuler de manière spontanée	Une entité légale	12 à 30 mois	100 %  De 0,5 à 2 M€
Actions European research council (ERC)	Soutien des chercheurs de haut niveau désirant constituer leur propre équipe de chercheurs	Projets de chercheurs de toute nationalité porteurs de projet, quelle que soit la thématique et possédant plus de 2 ans d'expérience depuis l'obtention de leur doctorat (ou diplôme équivalent) avec un parcours scientifique très prometteur	Répondre aux appels à projets	Une entité légale	60 mois	100 %  Premier projet : ≤ 2 M€ Consolidation : ≤ 2,75 M€ Avancé : ≤ 3,5 M€

# Dispositifs d'Horizon 2020 (3/8)

## Instrument PME (SME's instrument)

Pour faciliter l'accès à Horizon 2020 des PME très innovantes souhaitant se développer, croître et s'internationaliser

	Activités financées	Comment ?	Eligibilité	Durée	Financement
Phase 1	- <u>Etude de faisabilité</u> permettant de s'assurer de la viabilité technologique et économique d'une idée d'innovation.	Appel à projets ouvert de manière permanente.  Thématique normalement non imposée	Une PME au moins.  Sont prioritaires les PME ayant une activité économique viable susceptible d'être accrue par l'aide d'Horizon 2020. Les startups sont éligibles mais ne sont pas la cible prioritaire de l'instrument.	Variable	Somme forfaitaire de 50 k€ par entreprise
Phase 2	- Projets innovants (démonstration, prototypage, essais, développement applicatif, etc.) à <u>haut potentiel</u> pour la compétitivité et la croissance de l'entreprise basé sur un <u>plan d'affaires stratégique</u> - Possibilité de financer la première application commerciale, en favorisant la participation des utilisateurs finaux			Un à deux ans	70 % des coûts éligibles  1 à 2,5 M€ Exception pour les essais cliniques (santé) : 5 M€
Phase 3	- accord de prêts ou fonds propres pour la phase de commercialisation, avec un accompagnement dans cette démarche, par un réseau de professionnels européens financés par la Commission - Possibilité de financer des activités de soutien telles que le réseautage, la formation, l'accompagnement professionnel et le conseil			Variable	Pas d'aide directe aux PME, sauf financement de l'accompagnement

# Dispositifs d'Horizon 2020 (4/8)

## Voie express pour l'innovation (« Fast track to innovation » ; FTI)

Esprit de la mesure	Actions financées	Comment ?	Eligibilité	Durée	Financement
<p>Instrument principalement tourné vers les entreprises pour financer des projets proches du marché</p> <p>TRL ≥ 6</p>	<p>Projets collaboratifs de R&amp;D aboutissant à la commercialisation de produits, services ou procédés innovants au plus tard 36 mois après le démarrage du projet</p>	<p>Postuler aux appels à candidature thématiques publiés par la Commission</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moins de cinq entités légales de cinq Etats-membres différents, 60 % du budget étant consacré aux industriels.</li> <li>- Dans un consortium de trois ou quatre partenaires, présence d'au moins deux industriels – dans un consortium de cinq partenaires, présence d'au moins trois industriels</li> </ul>	<p>12 à 24 mois</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 100 % ; organismes à but non lucratif</li> <li>- 70 % ; organismes à but lucratif.</li> </ul> <p>≤ 3 M€</p>

# Dispositifs d'Horizon 2020 (5/8)

## ERA-NET (european research area network) Cofund :

Esprit de la mesure	Actions financées	Comment ?	Eligibilité	Durée	Soutien financier
Coordonner les programmes de recherche nationaux et régionaux au niveau européen : permet de prendre collectivement en charge des actions ne pouvant être mises en œuvre individuellement	Soutien des partenariats public-public transnationaux dans leur préparation, la mise en place de structures de réseautage, le design, la mise en œuvre et la coordination d'activités communes, ainsi que le lancement d'appels à propositions conjoints	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concerne toute thématique technologique ou scientifique</li> <li>- Lancement des appels à propositions conjoints, une fois les coopérations transnationales identifiées et les politiques de financement coordonnées</li> <li>- L'Eranet finance directement les projets qu'il retient (avec les fonds des Etats-membres et les fonds de la Commission)</li> </ul>	Postulants aux projets : ≥ trois organismes publics de recherche indépendants de trois Etats-membres ou associés.	60 mois maximum de validité des appels	33 %

France Europe Innovation aide les porteurs de projets à se positionner sur les appels à projets conjoints des différents ERA-NETs en cours

# Dispositifs d'Horizon 2020 (6/8)

## Achat public innovant : les « pre-commercial procurement (PCP) »

	Esprit de la mesure	Actions financées	Comment ?	Éligibilité	Durée	Soutien financier
« Pre-commercial procurement (PCP) »	<p>1- Favoriser l'émergence et la commercialisation des résultats de R&amp;D</p> <p>2- Mutualiser les achats de R&amp;D</p> <p>3- Développer des solutions innovantes pour relever les défis sociétaux</p> <p>4- Inciter les entreprises à investir dans la R&amp;D de rupture</p>	<p>Achats de R&amp;D. Le développement de la solution innovante s'effectue par phases successives. Le déploiement commercial de la solution innovante n'intervient pas dans le cadre du PCP.</p>	<p>1. <u>Préparation du marché</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Constitution d'un consortium d'acheteurs publics, et désignation d'un acheteur coordinateur.</li> <li>- Coordination, consultation et préparation de l'appel d'offres</li> <li>- Rédaction et publication par le coordinateur d'un appel d'offres, sur la base du droit national du pays coordinateur</li> </ul> <p>2. <u>Exécution du marché</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation des offres et attribution des marchés aux entreprises.</li> </ul>	<p>Au moins 50 % de la R&amp;D doit avoir lieu dans les Etats-membres ou Etats associés</p> <p>Au moins trois entités légales établies dans des Etats membres ou pays associés différents.</p> <p>Au moins deux acheteurs publics indépendants établis dans des Etats membres ou pays associés différents</p>	<p>Pas de durée type prévue pour l'action</p>	<p>Maximum 90 % des coûts éligibles</p>

# Dispositifs d'Horizon 2020 (7/8)

## Achat public innovant : les « public procurement of innovative solutions (PPI) »

	Esprit de la mesure	Actions financées	Comment ?	Éligibilité	Durée	Soutien financier
« Public procurement of innovative solutions (PPI) »	<p>1- Partager les risques en tant que premiers acheteurs d'une solution innovante</p> <p>2- Permettre aux administrations d'augmenter leur productivité, d'améliorer leurs services et de moderniser leurs processus</p> <p>3- Favoriser la commercialisation à l'échelle européenne des nouveaux produits innovants.</p>	Achat de solutions innovantes mises récemment sur le marché	<p>1. <u>Préparation du marché</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Constitution d'un consortium d'acheteurs publics, et désignation d'un acheteur coordinateur</li> <li>- Identification des innovations (sourcing) présentes sur le marché et définition du besoin</li> <li>- Rédaction et publication par le coordinateur d'un appel d'offres, sur la base du droit national du pays coordinateur</li> </ul> <p>2. <u>Exécution du marché</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation des offres et attribution des marchés aux entreprises. (phases de test incluses)</li> </ul>	<p>Au moins trois entités légales établies dans des Etats membres ou pays associés différents.</p> <p>Au moins deux acheteurs publics indépendants établis dans des Etats membres ou pays associés différents</p>	Pas de durée type prévue pour l'action	Maximum 35 % des coûts éligibles

### Budget total PCP+PPI

- en 2016, 40 M€
- en 2017, 84 M€

# Dispositifs d'Horizon 2020 (8/8)

## InnovFin: les instruments financiers

	Esprit de la mesure	Actions financées	Comment ?	Éligibilité	Durée	Soutien financier
Programme InnovFin	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un ensemble d'outils intégrés et complémentaires</li> <li>- Couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur de la recherche et l'innovation</li> <li>- Afin de soutenir les investissements de la plus petite à la plus grande entreprise</li> </ul>	Investissements R&I, au sens très large  Exemples: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêt amorçage investissement de Bpifrance</li> <li>- Prêt innovation de Bpifrance</li> <li>- Innov&amp;lus du groupe BCPE</li> <li>- Obligations convertibles de Entrepreneur Ventures</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Via une très large palette d'instruments               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêts</li> <li>- Garanties</li> <li>- Capital-investissement</li> </ul> </li> <li>2. Pour des bénéficiaires finaux variés : PME, ETI, grands groupes</li> <li>3. Directs ou indirects :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les grandes opérations, ETI et grandes entreprises s'adressent directement à la BEI</li> <li>- Les soutiens à destination des PME et parfois ETI passent par des intermédiaires financiers, auxquels le FEI apporte par exemple une garantie</li> </ul> </li> </ol>	Projets individuels des entreprises ; l'éligibilité varie selon l'instrument et la convention passée entre le FEI et l'intermédiaire financier (le cas échéant)	Pas de durée type prévue pour l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêts,</li> <li>- Garanties,</li> <li>- Capital-investissement</li> </ul>

# Qui peut participer ?

## Toute entité légale peut participer à Horizon 2020 sous réserve du respect des conditions suivantes :

*[voir le règlement UE n° 1290/2013 du Parlement européen et du Conseil définissant les règles de participation au programme-cadre pour la recherche et l'innovation Horizon 2020 (2014-2020) et les règles de diffusion des résultats]*

- ▶ Les consortia doivent être composés au minimum de trois entités légales établies dans des Etats membres ou des pays associés<sup>1</sup> différents
- ▶ Les entités légales doivent être indépendantes les unes des autres

## La participation des Etats tiers<sup>2</sup> devra :

- ▶ Etre justifiée comme essentielle pour la mise en œuvre du projet
- ▶ Ou être prévue au titre d'un accord de coopération scientifique et technologique
- ▶ Ou être expressément prévue dans le programme de travail

1. Les Etats associés sont des pays non membres de l'Union européenne mais ayant signé un accord avec l'Union européenne sur la base duquel ils participent financièrement au budget d'Horizon 2020. Ils sont éligibles à Horizon 2020 au même titre que les Etats-membres et selon les mêmes règles
2. Les Etats tiers sont des Etats non membres d'Horizon 2020 et n'ayant pas conclu d'accord avec l'Union européenne

# Qui peut participer ? Les exceptions

*[voir le règlement UE n° 1290/2013 du Parlement européen et du Conseil définissant les règles de participation au programme-cadre pour la recherche et l'innovation Horizon 2020 (2014-2020) et les règles de diffusion des résultats]*

## Une seule entité pour les projets relevant

- ▶ Du Conseil européen de la recherche (European research council - E.R.C.)
- ▶ De l'instrument P.M.E. : une PME
- ▶ Des actions de coordination et de soutien (Coordination and support actions - C.S.A.)

## Autres exceptions

- ▶ Pre-commercial procurements (PCP), public procurement of innovative solutions (PPI) : Au moins trois entités légales établies dans des Etats membres ou pays associés différents et au moins deux acheteurs publics indépendants établis dans des Etats membres ou pays associés différents
- ▶ Fast track to innovation (FT2I) : moins de cinq entités légales de cinq Etats-membres différents, 60 % du budget étant consacré aux industriels. Dans un consortium de trois ou quatre partenaires, présence d'au moins deux industriels – dans un consortium de cinq partenaires, présence d'au moins trois industriels
- ▶ European joint program (EJP) : au moins cinq entités légales de cinq Etats-membres ou pays associés différents

# Règles de propriété industrielle (1/2)

## Pour valoriser les résultats des projets soutenus par Horizon 2020

*[voir le règlement UE n° 1290/2013 du Parlement européen et du Conseil définissant les règles de participation au programme-cadre pour la recherche et l'innovation Horizon 2020 (2014-2020) et les règles de diffusion des résultats ainsi que le modèle de convention financière annotée disponible sur le site de la Commission européenne]*

- ▶ Les participants doivent identifier les connaissances antérieures qu'ils apportent au projet (prototypes, lignes de production, bases de données, licences d'utilisation, brevets)
- ▶ Propriété des résultats générés par le projet :
  - ▶ Revient, sauf exception, au partenaire qui les a générés
  - ▶ Copropriété si les résultats ont été générés par plusieurs participants : conclure un accord de copropriété prévoyant des conditions spécifiques pour les licences, les coûts de protection de la propriété industrielle et le partage des revenus potentiels
- ▶ Mettre tout en œuvre pour satisfaire à l'obligation d'exploitation des résultats

## Protection des données possible

- ▶ Avant de donner à tous l'accès aux résultats
- ▶ Si raisonnable et justifiée, protection de tout résultat susceptible d'une exploitation industrielle ou commerciale

# Règles de propriété industrielle (2/2)

## Obligation de diffusion des résultats

- ▶ Accès ouvert pour les publications scientifiques
- ▶ Dans la mesure du possible, pour les données nécessaires à la validation des résultats présentés dans la publication ou le projet de publication

[voir guide sur [http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/grants\\_manual/hi/oa\\_pilot/h2020-hi-oa-pilot-guide\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/grants_manual/hi/oa_pilot/h2020-hi-oa-pilot-guide_en.pdf)]

## Droits d'accès :

- ▶ Pendant la mise en œuvre du projet, si c'est nécessaire pour les tâches confiées, droit d'accès gratuit aux résultats du projet ainsi qu'aux connaissances préexistantes du partenaire
- ▶ Pendant l'exploitation des résultats, droit d'accès sous conditions équitables et raisonnables aux résultats du projet ainsi qu'aux connaissances préexistantes du partenaire si c'est nécessaire pour exploiter ses propres résultats

⇒ Pour un accompagnement sur les règles de propriété industrielle, s'adresser au service européen d'aide sur les droits de propriété intellectuelle, et se connecter sur <https://www.iprhelpdesk.eu>

# Les technologies génériques (KETS)

## Pourquoi ?

- ▶ Appui sur des technologies génériques stratégiques pour l'économie de demain afin de renforcer la compétitivité européenne

## Comment ?

- ▶ Six KETS dans le pilier II d'Horizon 2020 : systèmes de production et de transformation, nanotechnologies, matériaux avancés, photonique, microélectronique, biotechnologies
- ▶ En intégrant plusieurs KETS

Ex : le développement de LED à haute efficacité s'appuie sur des matériaux avancés, de la photonique, de la nanoélectronique et des technologies avancées de productions

⇒ En conséquence, rassemblement de tous les acteurs de la chaîne de valeur dans des opérations coordonnées de grande ampleur :

- ▶ Partenariat public-privé (PPP), support adéquat pour le soutien aux lignes pilotes (actions coordonnées de grandes ampleur sur des technologies clés très diffusantes),
- ▶ Communautés de croissance et d'innovation (KICs)...

# Site unique de la Commission : les documents de référence

The screenshot shows the 'Reference Documents' page on the European Commission's Participant Portal. The page header includes the European Commission logo and the text 'RESEARCH & INNOVATION Participant Portal'. A navigation menu contains 'HOME', 'FUNDING OPPORTUNITIES', 'HOW TO PARTICIPATE', 'EXPERTS', and 'SUPPORT'. A search bar and 'LOGIN'/'REGISTER' buttons are also present. On the left, a sidebar lists links: 'H2020 Online Manual', 'Reference Documents', 'Beneficiary Register', 'Financial Viability Self-Check', and 'SME Participation'. The main content area, titled 'Reference Documents', contains a paragraph explaining that the page includes all H2020 & FP7 reference documents, grouped by categories. It provides instructions: 'Click on a folder' and 'Click on ARROW to have more information about the document and its available translations'. Below this, it states 'You can search a specific H2020 or FP7 document on the Europa Search service.' A filter bar shows 'H2020' selected, with 'Other EU programmes' and 'FP7' as options. A tree view under 'Legal basis' lists folders: 'Framework programmes (EC-Euratom)', 'Rules for participation', 'Specific programme', 'European institute of Innovation and Technology (EIT)', and 'Model grant agreement'. The 'Model grant agreement' folder is expanded, showing sub-items: 'General Grant Agreement', 'European Research Council (ERC)', 'Marie-Sklodowska-Curie (MSC)', 'SME Instrument', 'ERANET Cofund', and 'Pre-Commercial Procurement (PCP)/Public Procurement of Innovative Solutions (PPI) Cofund'. The browser's address bar shows the URL: 'http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/funding/reference\_docs.html#h2020-call\_ptef-pt'. The browser's status bar at the bottom right shows '125%' zoom.